



MOBILISATION DU 30 MARS 2022

USAGERS, CLIENTS DES TAXIS, AUTOMOBILISTES,

Face à la crise des carburants, le gouvernement, pour notre secteur d'activité n'a qu'une seule réponse : « nous allons augmenter vos tarifs réglementés ». Réponse inadaptée à notre avis puisque le résultat serait que le client paierait plus cher ! c'est inacceptable pour nous professionnels, mais également pour vous qui réglerez cette augmentation, et en plus l'Etat encaisserait encore plus de TVA.

Nous réclamons

- L'instauration d'une taxe fixe sur les carburants par l'introduction d'une TICPE flottante profitable à l'ensemble des professionnels de la route mais aussi de tous les usagers.
- La garantie gouvernementale de la neutralisation de l'ensemble des clauses de revoyure de la convention UNCAM pour 2022 et 2023,
POUR TOUS LES DEPARTEMENTS.
- Le retour à une TVA à 5,5% pour le transport par taxi à prévoir lors de la prochaine loi de finance.
- L'application de l'article 2 de la loi GRANDGUILLAUME dans sa globalité.
 - Le décret définissant la réservation préalable.

